

Petite enfance, **GRANDE** **PRIORITÉ**

En quoi la Caf est-elle
utile à votre projet
municipal ?





Sommaire

1

La Caf vous aide à assumer vos missions sur l'accueil du jeune enfant

- Le RPE, pilier du service public de la petite enfance
- La Caf, premier soutien des crèches
- Faire fonctionner les crèches

2

La Caf appuie vos projets en faveur des enfants et des jeunes

- Le soutien aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- Le soutien aux séjours et aux vacances des enfants et des familles
- L'accompagnement des adolescents et des jeunes

3

La Caf soutient les parents et les liens sociaux sur votre territoire

- Soutenir les parents dans leur rôle de parents
- Accompagner les séparations et aider les parents solos
- Le soutien à l'animation locale

4

La Caf, un rôle de conseil pour les élus

- La CTG, un projet de territoire partagé entre la Caf et vous
- La Caf, expert des besoins de vos administrés
- Notre soutien en ingénierie
- Vos interlocuteurs à la Caf

5

La Caf, partenaire des démarches de vos administrés

- Les outils facilitant la mise en œuvre des tarifs sociaux
- Signaler à la Caf des situations problématiques

La Caf vous aide à assumer vos missions sur l'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant constitue une compétence stratégique pour les collectivités, au cœur de l'attractivité du territoire et du soutien aux familles.

La Caf accompagne les élus dans la mise en œuvre de ces missions, de l'identification des besoins jusqu'au financement et au fonctionnement des services.



Le RPE, pilier du service public de la petite enfance



Le relais petite enfance (RPE) est un service gratuit destiné aux parents et aux assistants maternels qui permet à la collectivité d'accomplir une partie de ses obligations en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Son rôle est d'informer, d'accompagner et de créer du lien autour de l'accueil du jeune enfant.

Ses missions principales



Informer les parents

- Aider à identifier le mode d'accueil le plus adapté (assistant maternel, crèche...) ;
- Expliquer les démarches administratives, les contrats et les aides financières.



Accompagner les professionnels

- Soutenir les assistants maternels et garde à domicile dans leur pratique professionnelle (droits, formation, évolution du métier) ;
- Proposer des espaces d'échanges entre professionnels.



Créer du lien

- Organiser des temps collectifs pour les enfants et les assistants maternels ;
- Favoriser les rencontres entre familles et professionnels de l'accueil.

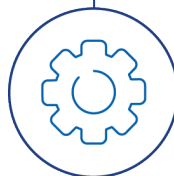
Le rôle de la Caf

La Caf accompagne
le développement
des RPE



Créer ou rénover un RPE

La Caf peut financer jusqu'à 80 % du coût total du projet (travaux, aménagement, équipement), dans la limite de 300 000 €, selon les conditions définies dans la convention avec la collectivité. Elle peut aussi contribuer à la rénovation d'un RPE existant.



Faire fonctionner un RPE

La Caf valide le projet de fonctionnement et participe à son financement (personnel, activités, matériel), calculé en fonction du nombre d'animateurs.

La Caf, premier soutien des crèches



Le développement et la modernisation des crèches constituent un levier majeur pour répondre aux besoins des familles et renforcer l'attractivité du territoire.

La Caf accompagne les collectivités par son expertise technique et des aides à l'investissement adaptées aux projets locaux.



Investir dans des places de crèche

Créer des places de crèche

La Caf, via le plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) peut **financer jusqu'à 80 %** d'un projet de création, de transplantation ou d'extension d'une crèche. La subvention versée pour une crèche conventionnée avec la Caf et appliquant son barème national de participation des familles comprend un **financement socle de 8 000 €** par place. Celui-ci peut être majoré en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pour **atteindre 22 500 € par place au maximum**.

À noter : Le Piaje est également mobilisable, avec des montants différents, pour certains projets de création de micro-crèches non conventionnées avec la Caf et de maisons d'assistants maternels (MAM). Il faut notamment que le territoire d'implantation soit faiblement pourvu en offre d'accueil.

Rénover des places de crèche existantes

La Caf, via le fonds de modernisation des établissements (FME), peut également **financer jusqu'à 80 %** du coût des projets de rénovation et d'équipement des crèches conventionnées, afin d'améliorer la qualité d'accueil : mise aux normes, accessibilité, isolation, amélioration des espaces de vie et équipements pédagogiques, végétalisation des espaces...
L'aide est plafonnée à **4 800 € par place**.

À noter : Le FME est également mobilisable pour les projets de modernisation de certaines micro-crèches et maisons d'assistants maternels (MAM).





Faire fonctionner les crèches



Au-delà de l'investissement, la Caf soutient le fonctionnement quotidien des crèches (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant - EAJE) par le versement d'une subvention de base, la prestation de service unique (PSU) aux établissements conventionnés.

Son montant est calculé en fonction du volume d'activité (le nombre d'heures facturées aux familles).



Des bonus forfaitaires complémentaires peuvent également être accordés :

BONUS

Territoire CTG

Déterminé en fonction des caractéristiques du territoire. Il s'adresse aux équipements soutenus par une collectivité locale signataire d'une convention territoriale globale avec la Caf.

BONUS

Attractivité

Il soutient des gestionnaires qui appliquent des revalorisations salariales pour leur personnel.

BONUS

Inclusion handicap

Il soutient les structures qui accueillent des enfants en situation de handicap ou en cours de détection.

BONUS

Mixité sociale

Il s'adresse aux structures qui font le choix d'accueillir largement des enfants en situation de pauvreté.





QUELQUES
CHIFFRES
EN 2025 :



La Caf de l'Ardèche soutient et accompagne :

- 26 Relais Petite Enfance (RPE) pour 1,1 million d'euros versés
- 68 Crèches PSU pour 18,1 millions d'euros versés, pour 1584 places
- 1031 Assistants maternels.

Partie 2

La Caf appuie vos projets en faveur des enfants et des jeunes

De l'enfance aux jeunes adultes, la Caf soutient de nombreuses structures utiles aux familles pour favoriser l'épanouissement de chacun, faciliter la conciliation des vies familiales et professionnelles et renforcer l'égalité des chances.

À ce titre, elle est un partenaire incontournable des collectivités pour structurer, financer et favoriser la qualité de ces projets et services à la population.



Le soutien aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires



Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) s'adressent aux enfants de 3 à 17 ans et regroupent :

- Les accueils périscolaires proposés en dehors du temps scolaire (avant ou après la classe, pendant la pause méridienne et les mercredis, destinés aux enfants et adolescents).
- Les accueils extrascolaires (pendant les vacances scolaires).

Ces accueils sont encadrés par des animateurs diplômés et participent au développement éducatif, social et citoyen des enfants et des jeunes.



Le rôle de la Caf

La Caf accompagne le développement des accueils de loisirs.

Faire fonctionner les accueils de loisirs

La Caf participe au financement du fonctionnement des ALSH par le versement de la prestation de service ALSH, une subvention calculée par heure et par enfant ou adolescent accueilli.

Des bonus complémentaires peuvent s'y ajouter :

- le **complément inclusif**, pour favoriser l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap ;
- le **bonus « Territoire CTG »**, pour les accueils de loisirs soutenus par une collectivité signataire avec la Caf d'une convention territoriale globale (CTG).

Un financement de certains projets spécifiques peut également être accordé par la Caf via le fonds « Publics et territoires » (FTP).

À noter : La Caf soutient également la formation des animateurs et directeurs d'accueil à travers des aides au Bafa et au BAFD.

Créer ou rénover des accueils de loisirs

Pour les projets d'investissement (développement durable, équipements numériques, amélioration des locaux...), la Caf peut mobiliser son fonds national d'aide à l'investissement permettant de financer jusqu'à 60 % du coût total, ou ses fonds locaux.

Le soutien aux séjours et aux vacances des enfants et des familles



La Caf agit pour permettre l'accès aux vacances et aux séjours éducatifs, qui jouent un rôle important dans l'épanouissement des enfants et le renforcement des liens familiaux.



Les aides aux vacances

Selon les modalités définies localement, plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés :



L'**aide aux vacances famille (AVF)** pour les séjours en famille (camping, village vacances...).



L'**aide aux vacances enfants (AVE)** pour les enfants et adolescents (colonie de vacances, mini-camps...), ainsi que le Pass'colo, aide financière de l'État versée par la Caf pour faciliter le départ des enfants de 11 ans. Ces aides permettent de prendre en charge une partie du coût d'un séjour en colonie de vacances.

Dans certains territoires, une aide au transport peut compléter l'AVF, en fonction de la distance et de la période du séjour.

Par son soutien aux accueils de loisirs et aux départs en vacances, la Caf contribue à l'égalité d'accès aux loisirs, à la qualité éducative des accueils et à l'attractivité des territoires pour les familles.

L'accompagnement des adolescents et des jeunes



L'accompagnement des adolescents et des jeunes constitue un enjeu majeur pour les territoires : épanouissement, autonomie, insertion et prévention des fragilités.

La Caf appuie les collectivités et les partenaires dans la structuration d'une offre diversifiée, éducative et accessible aux jeunes.



1 Les accueils collectifs pour mineurs

La Caf soutient financièrement les accueils de loisirs, les accueils de jeunes et les accueils de scoutisme, qui contribuent à :

L'**épanouissement** des enfants et des adolescents,

➤ par le développement de projets de loisirs éducatifs

de qualité ;

➤ La **conciliation des temps de vie des familles**, en répondant à des besoins variés sur les temps libres.

Ces accueils proposent des activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes permettant aux enfants et adolescents de 3 à 17 ans de partager des temps collectifs favorisant la découverte, la socialisation et la prise d'autonomie.

2 La prestation de service Jeunes

La prestation de service Jeunes est une subvention de la Caf qui vise à financer jusqu'à 50 % du coût d'embauche d'un animateur qualifié.

Elle s'adresse aux structures proposant un accompagnement et des activités à destination des adolescents pendant leurs temps libres (accueils de jeunes, centres sociaux, Fab Labs, tiers-lieux ou toute autre structure en faveur des jeunes.)

Ce dispositif vise à renforcer la présence éducative auprès des jeunes et à soutenir l'émergence de projets portés avec eux.

3

Les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)

Les PAEJ sont des lieux gratuits et confidentiels où les jeunes peuvent être écoutés, informés et accompagnés par des professionnels qualifiés. Ils constituent des espaces de prévention, de soutien et d'orientation, accessibles sans condition.

La Caf peut participer au financement du fonctionnement des PAEJ agréés, par le versement d'une subvention dédiée.

4

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Les foyers de jeunes travailleurs proposent un hébergement temporaire aux jeunes de 16 à 30 ans, en situation d'emploi ou de formation. Ils offrent, en complément du logement :

- > Un **accompagnement social** ;
- > Un **soutien à l'insertion professionnelle** ;
- > Des **actions collectives** favorisant l'autonomie et la socialisation.

La Caf peut contribuer au fonctionnement des FJT en finançant une partie de leur activité socio-éducative.

QUELQUES
CHIFFRES
EN 2025 :



La Caf de l'Ardèche soutient et accompagne :

- 148 ALSH pour 3,6 millions d'€uros versés
- 3 Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) pour 0,2 million d'€uros versés
- 2 Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) pour 90 740€ versés
- 20 postes d'Animateurs Jeunesse qualifiés (PS Jeunes) pour 389 645€ versés
- Plus de 1000 familles et/ou enfants accompagnés dans le cadre des départs en vacances pour 350 000 €uros versés.

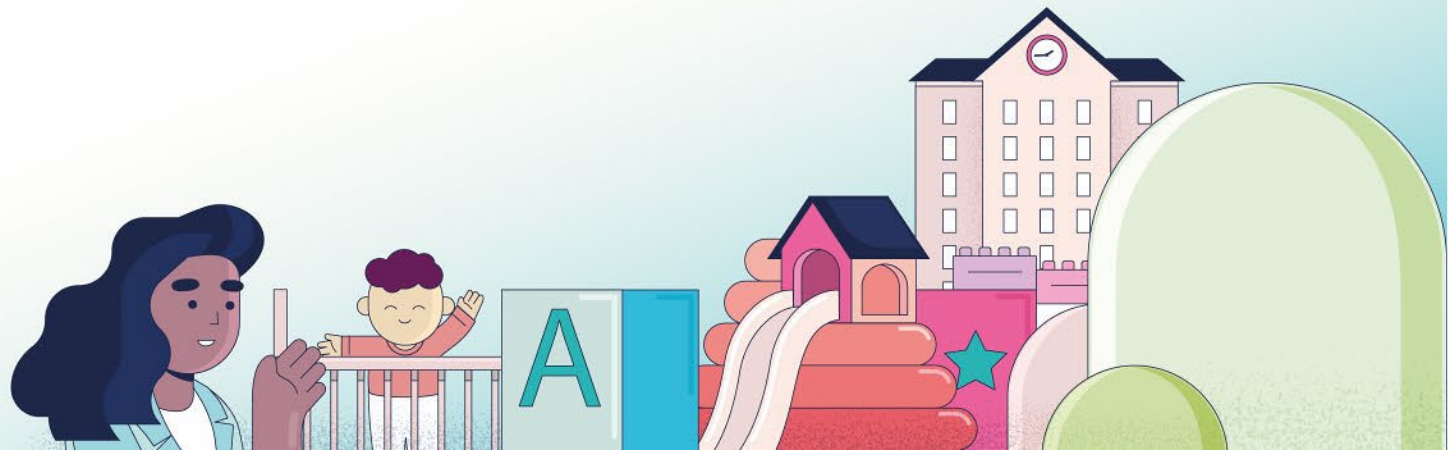


Partie 3

La Caf soutient les parents et les liens sociaux sur votre territoire

Soutenir les parents et renforcer les liens sociaux constituent des leviers essentiels de prévention, de cohésion sociale et de bien-être des enfants.

À travers des dispositifs complémentaires, la Caf accompagne les collectivités dans le développement d'actions favorisant l'exercice de la parentalité, le soutien aux familles et la participation des habitants à la vie sociale du territoire.



1 L'aide et l'accompagnement à domicile (AAD)

L'AAD permet l'intervention de professionnels qualifiés directement au domicile des familles confrontées à des événements de vie fragilisants : arrivée d'un enfant, séparation, maladie, handicap, décès ou changement de situation.

La Caf finance une part importante du coût de l'intervention, le reste étant à la charge de la famille (selon ses ressources).

2 Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Les LAEP sont des espaces conviviaux et anonymes où les enfants de moins de 6 ans viennent accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent). Ils favorisent l'éveil et la socialisation de l'enfant, tout en soutenant les parents dans leur rôle.

Les LAEP sont portés par les collectivités ou des partenaires locaux. La Caf peut financer jusqu'à 30 % des coûts de fonctionnement via la prestation de service LAEP, complétée par un bonus territoire pour les structures soutenues par une collectivité signataire d'une CTG avec la Caf.

3

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

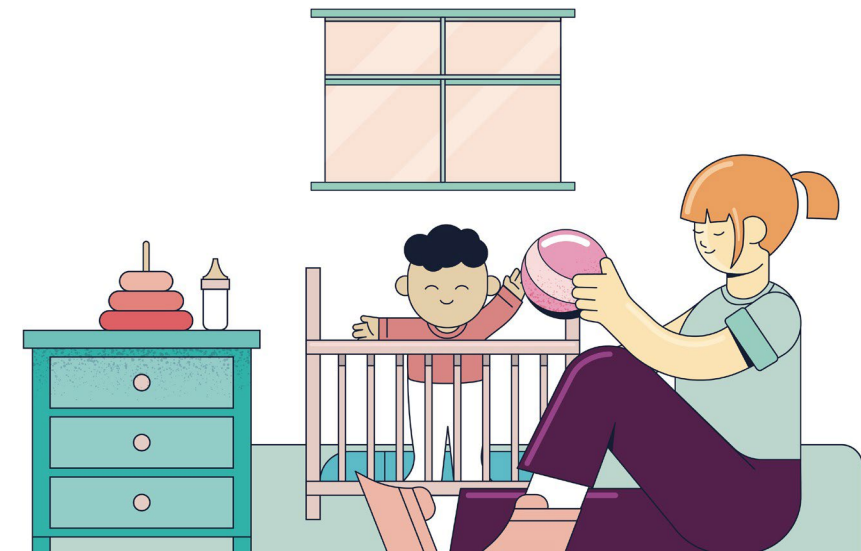
Le CLAS propose des actions éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire, à destination des enfants et de leurs parents. Il vise à soutenir les familles dans le suivi de la scolarité, sans se substituer à l'école ni constituer une aide aux devoirs.

Le dispositif est géré localement, avec un soutien financier de la Caf via une subvention de fonctionnement, la prestation de service CLAS.

4

Les lieux ressources parentalité (LRP)

La Caf soutient des espaces qui constituent des lieux ressources pour les parents, grâce à son fonds national parentalité. Il peut s'agir de structures dédiées aux parents de jeunes enfants, telles que des « maisons des 1000 jours » ou des structures plus généralistes, qui ont vocation à porter plusieurs services dédiés aux parents dans une approche large.



Accompagner les séparations et aider les parents solos



Les situations de séparation ou de conflit familial peuvent fragiliser les parents et les enfants. La Caf soutient ces transitions à travers plusieurs dispositifs favorisant le dialogue, la coparentalité et le maintien du lien enfant-parent.



Médiation - Restaurer le dialogue

Un dispositif accompagné et financé par la Caf pour restaurer le dialogue parental.

- Intervention d'un médiateur familial qualifié, soutenue par la Caf dans le cadre de son action sociale ;
- Espace neutre permettant d'aborder l'organisation post-séparation et les besoins de l'enfant ;
- Entretien d'information gratuit : séances accessibles selon un barème fixé au niveau national ;
- Prévention des conflits et soutien à la coparentalité.

Espace de rencontre - Lien sécurisé

Espaces de rencontre pour les familles en faveur du lien enfant-parent.

- Structures financées dans le cadre de l'action sociale Caf, garantissant un cadre neutre et professionnel ;
- Accueil en cas de séparation conflictuelle, d'impossibilité d'exercice du droit de visite ou de rupture du lien ;
- Rencontres encadrées selon les besoins : avec ou sans intervenant, sorties possibles, passage de bras ;
- Accès gratuit, mobilisation possible sur décision judiciaire ou orientation par un travailleur social.

Accompagnement social - Soutien global

Accompagnement par un travailleur social de la Caf

- Soutien global lors des séparations : organisation du quotidien, parentalité, budget, logement... ;
- Écoute personnalisée, confidentielle et non contractuelle ;
- Orientation vers les dispositifs financés ou animés par la Caf : médiation, espaces de rencontre... ;
- Appui aux démarches administratives et aux droits pour stabiliser la situation familiale.

Aripa - Sécurisation des ressources

Intermédiation financière des pensions alimentaires

- Intermédiation du versement pour réduire les tensions parentales ;
- Recouvrement des pensions impayées par la Caf, avec possibilité d'allocation de substitution ;
- Sécurisation des ressources des parents solos, particulièrement exposés à la précarité ;
- Prévention des impayés grâce à une gestion publique centralisée.

Le soutien à l'animation locale

1 Les centres sociaux et socioculturels (CS)

Les centres sociaux et socioculturels sont des lieux de proximité, à vocation familiale, intergénérationnelle et sociale, ouverts à l'ensemble de la population favorisant la mixité sociale.

Ils constituent des lieux-ressources permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de mettre en œuvre des projets collectifs.

Leurs rôles

- Proposer des services et activités à finalité sociale et éducative ;
- Soutenir la participation des habitants ;
- Renforcer les solidarités et les liens de voisinage ;
- Contribuer à la prévention et à la réduction des exclusions.

2 Les espaces de vie sociale (EVS)

Les espaces de vie sociale sont des structures de proximité, s'adressant à tous les publics, en particulier aux familles, aux enfants et aux jeunes. Ils développent des actions collectives favorisant le lien social et l'engagement des habitants.

Leurs rôles

- Renforcer les liens sociaux et familiaux ;
- Soutenir les solidarités de voisinage ;
- Encourager la participation et la prise de responsabilité des usagers ;
- Coordonner les initiatives locales.

Le soutien à l'animation locale

3 Ce que la Caf apporte

La Caf valide les projets sociaux et familiaux des gestionnaires de structures d'animation de la vie sociale (association, commune, CCAS, régie, EPL...) qui sollicitent un agrément.

Pour les accompagner, la Caf mobilise :



Un accompagnement en ingénierie sociale

- **Appui à l'élaboration** du diagnostic social ;
- **Accompagnement** du pilotage et de la mise en œuvre du projet ;
- **Soutien** au travail partenarial ;
- **Accompagnement** des structures en situation de fragilité.



Un soutien financier

- Des **subventions de fonctionnement** : la prestation de service Animation globale pour les centres sociaux et la prestation de service Animation locale pour les EVS, revalorisées annuellement ;
- Des **subventions complémentaires** possibles selon les politiques locales, en fonctionnement ou en investissement ;
- Les structures concernées peuvent aussi bénéficier d'**autres financements** lorsqu'elles gèrent des activités cofinancées par la Caf (petite enfance, accueils de mineurs, LAEP, accompagnement à la scolarité...).

QUELQUES
CHIFFRES
EN 2025 :



La Caf de l'Ardèche soutient et accompagne :

- 3 Lieux Ressources Parentalité (LRP) pour 70 017€ versés
- 18 projets CLAS pour 239 555 € versés
- 7 Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) pour 110 112€ versés
- 15 Centres sociaux (CS) et 6 Espaces de Vie Sociale (EVS) pour 1,9 million d'€uros versés
- 2 Services d'Aide à Domicile (AAD) pour 1,2 million d'€uros versés.



La Caf, un rôle de conseil pour les élus

La Caf n'est pas seulement un financeur : c'est un partenaire de proximité, qui connaît le territoire, les familles et leurs besoins.

Elle accompagne les élus tout au long du mandat, depuis la réflexion stratégique jusqu'à la mise en œuvre des projets.



La CTG, un projet de territoire partagé entre la Caf et vous

Qu'est-ce qu'une CTG ?

La convention territoriale globale (CTG) est un contrat volontaire entre une collectivité et la Caf.

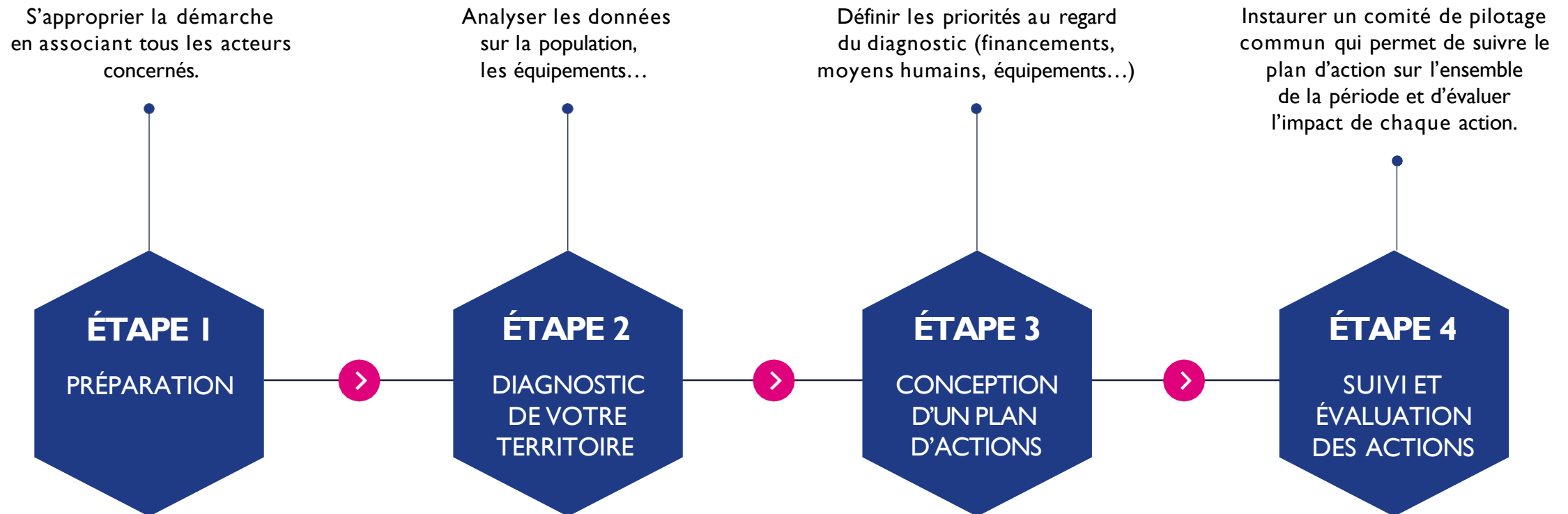
Elle permet de définir ensemble, les priorités de politiques sociales et familiales du territoire : petite enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, accès aux droits, logement, inclusion numérique.

Son périmètre est négocié entre vous et la Caf.

Pourquoi c'est utile pour vous ?

- > Vous disposez d'un diagnostic clair et fin sur la situation de votre territoire ;
- > Vous construisez un plan d'action priorisé en appui de votre mandat ;
- > Vous renforcez la cohérence entre vos services municipaux et intercommunaux ;
- > Vous accédez à un accompagnement dédié et à des financements additionnels (financement de chargé de coopération, séjours, mais aussi bonus territoire CTG pour les crèches, relais petite enfance, centres de loisirs et lieux d'accueil enfant-parents).

Quelles sont les étapes nécessaires à la mise en place d'une CTG ?



La CTG, un projet de territoire partagé entre la Caf et vous

Le suivi de la CTG est assuré par le conseiller de la Caf du territoire et votre chargé de coopération.

Ils vous accompagnent pour :

- Analyser les besoins des familles ;
- Élaborer le plan d'action ;
- Trouver les financements adaptés ;
- Suivre les projets sur la durée.



La Caf, expert
des besoins
de vos
administrés



Grâce à son nouveau portail Cafdata (data.caf.fr), la Caf met à disposition des élus un niveau inédit d'information sur les familles et les besoins du territoire.



La Caf, expert des besoins de vos administrés

Cafdata : un outil simple pour comprendre votre territoire

Cafdata est le portail public de la Cnaf qui met à disposition un patrimoine unique de données sociales et familiales.

Il permet aux élus de disposer rapidement d'une vision claire et objectivée de leur territoire.

Un accès inédit aux données locales

Grâce à plus de 1 700 séries de données, Cafdata permet notamment d'observer :

- Le nombre de foyers allocataires et le profil des habitants ;
- La composition des foyers (familles, personnes seules, monoparents, jeunes) ;
- Les comparaisons territoriales (EPCI, département, moyenne nationale) ;
- Les indicateurs socio-économiques : revenus, précarité, évolution dans le temps, exploration des données grâce à un moteur de recherche avancé et des filtres thématiques.

Un appui direct à vos politiques locales

Cafdata devient un outil d'aide à la décision pour :

- Appuyer vos diagnostics et vos politiques publiques ;
- Alimenter des projets petite enfance, jeunesse ou logement ;
- Argumenter un besoin d'équipement ou de service ;
- Suivre l'impact de vos actions sur la durée.

Notre soutien en ingénierie



La Caf mobilise une expertise technique et sociale pour accompagner le développement des services aux familles et soutenir les porteurs de projets. Cet appui vise à sécuriser les démarches, renforcer la qualité des projets et faciliter leur mise en œuvre sur le territoire.



Expertise et ingénierie sociale

Grâce à son équipe en charge du développement territorial, la Caf apporte un appui méthodologique et opérationnel pour la conception et le pilotage des projets sociaux.

Cet accompagnement peut intervenir à différentes étapes :

- Élaboration du diagnostic social ;
- Conception de projets spécifiques ou innovants ;
- Animation d'une réflexion partenariale et coordination des acteurs ;
- Appui aux démarches administratives et procédures avec les partenaires ;
- Soutien des structures dans des situations complexes ou en transition.

Le cas échéant, la Caf peut également s'appuyer sur les ressources en ingénierie de son réseau national, notamment en matière d'accueil du jeune enfant.

Vos interlocuteurs à la Caf



La Caf s'appuie sur une gouvernance locale et sur des équipes techniques spécialisées pour accompagner les acteurs du territoire.

Ces interlocuteurs assurent la cohérence des interventions, le suivi des projets et le dialogue avec les collectivités.



Notre Conseil d'administration



Le Conseil d'administration est l'instance de gouvernance de chaque Caf. Sa composition, fixée au niveau national, garantit une représentation équilibrée des acteurs sociaux, économiques et familiaux.

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend :

- 8 représentants des assurés sociaux désignés par les organisations syndicales ;
- 8 représentants des employeurs et des travailleurs indépendants ;
- 4 représentants des associations familiales ;
- 4 personnes qualifiées, désignées par le préfet de région.

À ces membres s'ajoutent :

- Des représentants du personnel siégeant avec voix consultative ;
- Les membres de la direction (direction générale, direction comptable et financière), qui assistent de droit aux séances avec voix consultative.

Notre Conseil d'administration



Le Conseil d'administration est l'instance de gouvernance de chaque Caf. Sa composition, fixée au niveau national, garantit une représentation équilibrée des acteurs sociaux, économiques et familiaux.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration
exerce plusieurs missions structurantes :

ADOPTER

les orientations stratégiques et les documents cadres (ex. : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, règlements d'action sociale)

VOTER

les budgets d'action sociale et certaines aides financières attribuées aux partenaires ou aux allocataires

DONNER UN AVIS

sur des décisions relevant de la gestion ou de la régulation

ÊTRE INFORMÉ

du fonctionnement général de l'organisme, notamment via le rapport d'activité, le rapport financier et les indicateurs de qualité de service

Le président du Conseil d'administration exerce à ce titre une fonction de représentation de la Caf importante.

Notre Conseil d'administration



Le Conseil d'administration est l'instance de gouvernance de chaque Caf. Sa composition, fixée au niveau national, garantit une représentation équilibrée des acteurs sociaux, économiques et familiaux.



Bernard DUTHOIT
Président



Valérie DE FIGUEIREDO
1ère Vice-Présidente



Hervé MAZA
2ème Vice-Président



Thierry ATTOU
3ème Vice-Président

Vos interlocuteurs à la Caf de l'Ardèche



Les Chargés de Conseil et Développement au sein du Pôle Partenaires (Secteur développement territorial) Caf de l'Ardèche



Kim AUTERNAUD
06.33.94.79.62
kim.auternaud@caf07.caf.fr

CC Porte de
DrômArdèche

Responsable du
développement territorial



Alexandra KUPCZYK
06.77.70.62.96
alexandra.kupczyk@caf07.caf.fr



Oriane FONTAINE
06.87.92.65.68
orianne.fontaine@caf07.caf.fr

Chargés de conseil
et développement thématiques
qui interviennent sur l'ensemble
du Département



PETITE ENFANCE
Céline GOUPIL
partenaires-petiteenfance@caf07.caf.fr



ENFANCE JEUNESSE
Oriane FONTAINE
partenaires-jeunesse@caf07.caf.fr



PARENTALITÉ
Morgane LIZUT
partenaires-parentalite@caf07.caf.fr



Célia BONNEFOY
06.85.49.16.97
celia.bonnefoy@caf07.caf.fr



Fanny RAYMOND
06.77.70.34.70
fanny.raymond@caf07.caf.fr

Autres boîtes partagées :

partenaires-subsventions@caf07.caf.fr

partenaires-as@caf07.caf.fr

Partie 5

La Caf, partenaire des démarches de vos administrés



Les outils facilitant la mise en œuvre des tarifs sociaux

1 Le service CDAP

Le service CDAP (consultation des données allocataires par les partenaires) permet aux utilisateurs habilités de consulter diverses données des dossiers allocataires dans le cadre de leur activité professionnelle.

Il est proposé par la Caf auprès de certains partenaires. Il est soumis à la signature d'une convention entre la Caf et le partenaire concerné. Il existe 18 profils donnant accès à des niveaux d'information différents en fonction de l'activité et des qualifications des personnes.

Profil 1

Dédié aux **assistants de service social des collectivités territoriales** réalisant des missions d'accès aux droits.

Profil 2

Destiné aux **professionnels en charge de la gestion de structures bénéficiant de financements d'action sociale de la Caf**, pour le calcul de la participation des familles.

Les outils facilitant la mise en œuvre des tarifs sociaux

2 API Sécu

La Caf est partie prenante de API Sécu, l'interface de la Sécurité Sociale, qui vise à mettre à disposition les données de la sphère sociale dans un cadre sécurisé et légalisé, pour des partenaires comme les collectivités locales.

Il vise **2 grands objectifs** :

- Favoriser l'exposition des données et services issus des différents organismes de la protection sociale, dont la Caf, pour des partenaires en charge de missions de service public.
- Partager et mutualiser les informations fréquemment demandées aux publics, en lien avec le principe du « Dites-le nous une fois ». Ainsi, il évite à vos administrés de fournir des informations ou pièces justificatives déjà détenues par les administrations de sécurité sociale.

L'API Sécu offre ainsi un point d'entrée unique aux données de la sphère sociale, comme par exemple le quotient familial. Il est possible d'y souscrire en effectuant une demande sur le portail api.gouv.fr. Demandez conseil à votre Caf.



Signaler à la Caf des situations problématiques

En versant des prestations familiales et sociales à près d'un habitant sur deux, la Caf est un **partenaire majeur de l'accès aux droits de vos administrés** et un **acteur économique** de premier plan.

À ce titre, la Caf met en œuvre une offre de contact pour ses publics, via son site institutionnel Caf.fr, mais aussi par une offre d'accueil physique et téléphonique.

Lorsqu'on allocataire, après avoir effectué une réclamation, ressent une situation de blocage auprès de sa Caf, il peut contacter son médiateur administratif :

- en ligne : sur caf.fr > Rubrique « Nous contacter ».
- par courrier : à l'attention du médiateur administratif, à l'adresse de la Caf.

Garant du juste droit, l'action du médiateur peut déboucher sur la confirmation de la première réponse apportée par les services, ou à une révision du dossier de la personne entraînant un rappel de versement ou au contraire la constatation d'un trop perçu.



Rédaction : Cnaf
Réalisation : DCRI - Cnaf
Illustration : DCRI - Cnaf
Conception graphique : Comme un Arbre!

